133

DROIT FISCAL

Liste hiérarchique des descripteurs

DROIT FISCAL 133 54

AUDIT FISCAL 133 15

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE 133 79 CONTRIBUTION UNIQUE FORMATION PROFESSIONNELLE **ALTERNANCE 133 61**

CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE 133 64

TAXE APPRENTISSAGE 133 98

CONTRÔLE FISCAL 133 24

CONTENTIEUX FISCAL 133 04

CONTRÔLE URSSAF 133 03

DÉFISCALISATION 133 46

DROIT ENREGISTREMENT 133 51

FISCALITÉ ENTREPRISE 133 66

FISCALITÉ ASSOCIATION 133 84

FISCALITÉ GROUPEMENT 133 75

FISCALITÉ SOCIÉTÉ 133 82

RÉGIME IMPOSITION 133 92

DÉFICIT FISCAL 133 81

RÉSULTAT FISCAL 133 93

FISCALITÉ IMMOBILIÈRE 133 21

TAXE FONCIÈRE 133 10

FISCALITÉ INTERNATIONALE 133 27

FISCALITÉ EUROPÉENNE 133 18

FISCALITÉ MOBILIÈRE 133 31

FISCALITÉ NON-SALARIÉ 133 80

FISCALITÉ PARTICULIER 133 62

IMPÔT FORTUNE 133 60

IMPÔT REVENU 133 71

IMPRIMÉ FISCAL 133 26

DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE 133 06

LIASSE FISCALE 133 07

PLUS-VALUE 133 13

TAXE PARAFISCALE 133 12

TAXE SUR SALAIRE 133 86

TAXE EFFORT CONSTRUCTION 133 96

TVA 133 89

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE 133 78

Liste des descripteurs par code

133 03 CONTRÔLE URSSAF

133 04 CONTENTIEUX FISCAL

133 06 DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE

133 07 LIASSE FISCALE

133 10 TAXE FONCIÈRE

133 12 TAXE PARAFISCALE

133 13 PLUS-VALUE

133 15 AUDIT FISCAL

133 18 FISCALITÉ EUROPÉENNE

133 21 FISCALITÉ IMMOBILIÈRE

133 24 CONTRÔLE FISCAL

133 26 IMPRIMÉ FISCAL

133 27 FISCALITÉ INTERNATIONALE

133 31 FISCALITÉ MOBILIÈRE

133 46 DÉFISCALISATION

133 51 DROIT ENREGISTREMENT

133 54 DROIT FISCAL

133 60 IMPÔT FORTUNE

133 61 CONTRIBUTION UNIQUE FORMATION PROFESSIONNELLE ALTERNANCE

133 62 FISCALITÉ PARTICULIER

133 64 CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE

133 66 FISCALITÉ ENTREPRISE

133 71 IMPÔT REVENU

133 75 FISCALITÉ GROUPEMENT

133 78 TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

133 79 CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE

133 80 FISCALITÉ NON-SALARIÉ

133 81 DÉFICIT FISCAL

133 82 FISCALITÉ SOCIÉTÉ

133 84 FISCALITÉ ASSOCIATION

133 86 TAXE SUR SALAIRE

133 89 TVA

133 92 RÉGIME IMPOSITION

133 93 RÉSULTAT FISCAL

133 96 TAXE EFFORT CONSTRUCTION

133 98 TAXE APPRENTISSAGE



DROIT FISCAL 133

AUDIT FISCAL 133 15

diagnostic fiscal DROIT FISCAL 133 54 TG

ANALYSE FINANCIÈRE 326 26 : CONTRÔLE TΑ

GESTION 326 52

Examen et évaluation de la situation existante ΝE en matière de fiscalité: maîtrise des risques,

optimisation de l'imposition.

NSF 128 Droit, sciences politiques K1503 Contrôle et inspection des impôts ROME GFE P Gestion et traitement de l'information

CONTENTIEUX FISCAL 133 04

CONTRÔLE FISCAL 133 24 TG Ensemble des procédures arbitrales, ΝE administratives ou judiciaires servant à résoudre les contestations d'ordre fiscal. 128 Droit, sciences politiques NSF K1501 Application des règles financières publiques ROME K1503 Contrôle et inspection des impôts

K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public P Gestion et traitement de l'information

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE 133 79

CET; CFE; cotisation foncière entreprise; cotisation ΕP valeur ajoutée entreprise; taxe professionnelle

DROIT FISCAL 133 54 TG

Impôt local, remplace la taxe professionnelle NE depuis 2010, composé de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

NSF 128 Droit, sciences politiques

ROME K1503 Contrôle et inspection des impôts GFE P Gestion et traitement de l'information

CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE 133 64

CONTRIBUTION UNIQUE FORMATION PROFESSIONNELLE ALTERNANCE 133 61 DROIT FORMATION PROFESSIONNELLE TΔ

CONTINUE 132 14

NSF 128 Droit, sciences politiques

ROME K1502 Contrôle et inspection des Affaires Sociales

K1503 Contrôle et inspection des impôts P Gestion et traitement de l'information

CONTRIBUTION UNIQUE FORMATION PROFESSIONNELLE ALTERNANCE 133 61

participation formation professionnelle continue; FP participation FPC

DROIT FISCAL 133 54 TG

 CONTRIBUTION FORMATION TS PROFESSIONNELLE 133 64 • TAXE APPRENTISSAGE 133 98

Contribution mise en place à partir du 1er janvier NE 2019.

128 Droit, sciences politiques NSF

K1502 Contrôle et inspection des Affaires Sociales ROME K1503 Contrôle et inspection des impôts

P Gestion et traitement de l'information GFE

CONTRÔLE FISCAL 133 24

inspection impôts; redressement fiscal; vérification fiscale

EP métier contrôleur impôts; inspecteur impôts

DROIT FISCAL 133 54

• CONTENTIEUX FISCAL 133 04 TS

CONTRÔLE URSSAF 133 03

Contrôle sur place de la comptabilité des NE personnes physiques ou morales.

NSF 128 Droit, sciences politiques

K1501 Application des règles financières publiques ROME

K1503 Contrôle et inspection des impôts K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public

P Gestion et traitement de l'information GFE

CONTRÔLE URSSAF 133 03

CONTRÔLE FISCAL 133 24 TG

Employé pour les formations au déroulement du NA contrôle URSSAF (Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales) et au contentieux de Sécurité sociale.

NSF 128 Droit, sciences politiques

K1501 Application des règles financières publiques ROME K1502 Contrôle et inspection des Affaires Sociales K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public P Gestion et traitement de l'information

DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE 133 06

DADS; déclaration annuelle données sociales; déclaration annuelle salaires; déclaration dématérialisée données sociales; déclaration sociale; déclaration URSSAF; DSN; norme N4DS

IMPRIMÉ FISCAL 133 26 TG

Déclaration obligatoire que doit établir chaque NE année toute entreprise ou établissement employant des salariés. Dans ce document, l'employeur communique la masse des traitements qu'il a versés, les effectifs employés et une liste nominative de ses salariés en indiquant pour chacun d'eux le montant des rémunérations perçues.

128 Droit, sciences politiques NSF

K1502 Contrôle et inspection des Affaires Sociales ROME

GFE P Gestion et traitement de l'information

DÉFICIT FISCAL 133 81

gestion report déficitaire FP **RÉGIME IMPOSITION 133 92** TG

Résultat déficitaire d'une société pour un exercice ΝE

fiscal.

NSF 128 Droit, sciences politiques ROME K1503 Contrôle et inspection des impôts P Gestion et traitement de l'information GFF

DÉFISCALISATION 133 46

crédit impôt formation; crédit impôt recherche ΕP

DROIT FISCAL 133 54 TG

RECHERCHE DÉVELOPPEMENT 320 62 TΑ

Ensemble des techniques offrant aux entreprises NE des crédits d'impôt: réduction d'impôt en fonction des dépenses de formation ou de recherche, effets de tranche, revenus catégoriels.

NSF 128 Droit, sciences politiques

ROME K1503 Contrôle et inspection des impôts GFE P Gestion et traitement de l'information



GFF

DROIT FISCAL 133

DROIT ENREGISTREMENT 133 51

EP droit timbre

TG DROIT FISCAL 133 54

NE Somme à payer lors d'un enregistrement ou d'une mutation (changement de statut).

NSF 128 Droit, sciences politiques

ROME K1503 Contrôle et inspection des impôts GFE P Gestion et traitement de l'information

DROIT FISCAL 133 54

EP fiscalité ; fiscalité initiation ; gestion fiscale EP métier fiscaliste

TG SCIENCES HUMAINES, ÉCONOMIE, DROIT,

LANGUES 001 02

TS • AUDIT FISCAL 133 15

• CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE

TERRITORIALE 133 79

• CONTRIBUTION UNIQUE FORMATION PROFESSIONNELLE ALTERNANCE 133 61

• CONTRÔLE FISCAL 133 24

DÉFISCALISATION 133 46

• DROIT ENREGISTREMENT 133 51

• FISCALITÉ ENTREPRISE 133 66

• FISCALITÉ IMMOBILIÈRE 133 21

• FISCALITÉ INTERNATIONALE 133 27

• FISCALITÉ MOBILIÈRE 133 31

FISCALITÉ NON-SALARIÉ 133 80

• FISCALITÉ PARTICULIER 133 62

• IMPRIMÉ FISCAL 133 26

• PLUS-VALUE 133 13

• TAXE PARAFISCALE 133 12

• TAXE SUR SALAIRE 133 86

• TVA 133 89

TA BANQUE ASSURANCE 410 54; DROIT 132 54;

GESTION FINANCIÈRE COMPTABILITÉ 326 54

NE Partie du droit régissant les impôts.

NA Employé pour les formations générales. Employer

si possible un descripteur plus précis.

NSF 128 Droit, sciences politiques

ROME K1503 Contrôle et inspection des impôts

K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public

K1903 Défense et conseil juridique

GFE W Autres professions, professions d'enseignement et de la

magistrature

FISCALITÉ ASSOCIATION 133 84

EP fiscalité fondation

TG FISCALITÉ ENTREPRISE 133 66

TA GESTION ASSOCIATION 131 87; STATUT

ORGANISATION SANS BUT LUCRATIF 132 51

NE Ensemble des règles fiscales applicables aux

résultats de l'activité d'une association.

NSF 128 Droit, sciences politiques

ROME K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public GFE P Gestion et traitement de l'information

FISCALITÉ ENTREPRISE 133 66

EP fiscalité affaires

TG DROIT FISCAL 133 54

• FISCALITÉ ASSOCIATION 133 84

• FISCALITÉ GROUPEMENT 133 75

• FISCALITÉ SOCIÉTÉ 133 82

TA FORME JURIDIQUE ENTREPRISE 132 88

NA Employé pour les formations aux règles fiscales et à leurs modalités d'application pour l'entreprise,

quelle que soit sa forme juridique.

NSF 128 Droit, sciences politiques

ROME K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public GFE P Gestion et traitement de l'information

FISCALITÉ EUROPÉENNE 133 18

EP droit communautaire fiscal; fiscalité Communauté européenne

TG FISCALITÉ INTERNATIONALE 133 27

TA DROIT COMMUNAUTAIRE 132 87; DROIT COMMUNAUTAIRE AFFAIRES 132 99

NE Ensemble des questions fiscales liées aux opérations effectuées dans les pays de la

Communauté européenne.

NSF 128 Droit, sciences politiques

ROME K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public GFE P Gestion et traitement de l'information

FISCALITÉ GROUPEMENT 133 75

EP fiscalité groupe sociétés

TG FISCALITÉ ENTREPRISE 133 66

NE Ensemble des règles fiscales applicables aux résultats de l'activité des groupements (GIE, GEIE,

GIP).

TΑ

NSF 128 Droit, sciences politiques

ROME K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public GFE P Gestion et traitement de l'information

FISCALITÉ IMMOBILIÈRE 133 21

OPCI; organisme placement collectif immobilier; plus-value immobilière; SCI; SCPI; société civile immobilière; société civile placement immobilier

TG DROIT FISCAL 133 54

TS • TAXE FONCIÈRE 133 10

DROIT IMMOBILIER 132 86; IMMOBILIER 421 54

NE Régime fiscal applicable à la gestion des placements immobiliers (directs et indirects).

NSF 128 Droit, sciences politiques

ROME K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public GFE P Gestion et traitement de l'information

FISCALITÉ INTERNATIONALE 133 27

TG DROIT FISCAL 133 54

TS • FISCALITÉ EUROPÉENNE 133 18

DROIT INTERNATIONAL 132 67; OPÉRATION BANCAIRE ÉTRANGER 410 97; TRÉSORERIE INTERNATIONALE 326 01

NE Ensemble des questions fiscales liées aux opérations effectuées à l'étranger.

NSF 128 Droit, sciences politiques

ROME K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public GFE P Gestion et traitement de l'information



DROIT FISCAL 133

FISCALITÉ MOBILIÈRE 133 31

plus-value mobilière; société placement immobilier à capital variable; SPICAV

TG DROIT FISCAL 133 54

Régime fiscal applicable à la gestion des valeurs NE mobilières: actions, obligations, fonds commun de placement, etc.

NSF 128 Droit, sciences politiques

K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public ROME P Gestion et traitement de l'information

FISCALITÉ NON-SALARIÉ 133 80

fiscalité agent assurance; fiscalité agricole; fiscalité agriculteur; fiscalité artisan; fiscalité assurance; fiscalité commerçant; fiscalité profession libérale; fiscalité travailleur indépendant

DROIT FISCAL 133 54 TG

Employé pour les formations aux règles fiscales NΔ et à leurs modalités d'application pour les non-salariés.

NSF 128 Droit, sciences politiques

K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public ROME P Gestion et traitement de l'information

FISCALITÉ PARTICULIER 133 62

ΕP fiscalité non-résident

DROIT FISCAL 133 54 TG

TS

• IMPÔT FORTUNE 133 60

IMPÔT REVENU 133 71

BUDGET FAMILIAL 150 08 TA Règles et principes de la fiscalité pesant sur les ΝE

personnes.

NSF 128 Droit, sciences politiques

K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public ROME P Gestion et traitement de l'information

FISCALITÉ SOCIÉTÉ 133 82

impôt société ΕP

FISCALITÉ ENTREPRISE 133 66 TG

TS RÉGIME IMPOSITION 133 92

DROIT AFFAIRES 132 61; DROIT SOCIÉTÉ 132 62 TΑ

Ensemble des règles fiscales applicables aux NE

résultats de l'activité d'une société.

128 Droit, sciences politiques NSF

K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public ROME GFE P Gestion et traitement de l'information

IMPÔT FORTUNE 133 60

IFI; impôt solidarité sur la fortune; Impôt sur la fortune immobilière: ISF

FISCALITÉ PARTICULIER 133 62 TG

NSF 128 Droit, sciences politiques

K1503 Contrôle et inspection des impôts ROME P Gestion et traitement de l'information

IMPÔT REVENU 133 71

déclaration revenu; impôt revenu personne ΕP

physique; IRPP

FISCALITÉ PARTICULIER 133 62 TG

Impôt sur le revenu des particuliers/personnes NE

physiques (mécanismes et calcul).

128 Droit, sciences politiques NSF

K1503 Contrôle et inspection des impôts ROME P Gestion et traitement de l'information GFE

IMPRIMÉ FISCAL 133 26

DROIT FISCAL 133 54

• DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE 133 06 TS

LIASSE FISCALE 133 07

ΝE Imprimé administratif pour la déclaration d'impôts des entreprises.

128 Droit, sciences politiques NSF

K1503 Contrôle et inspection des impôts ROME P Gestion et traitement de l'information GFE

LIASSE FISCALE 133 07

déclaration fiscale

IMPRIMÉ FISCAL 133 26 TG

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE 326 67 TΑ

Ensemble de la déclaration fiscale de fin d'exercice. NF

128 Droit, sciences politiques NSF

K1503 Contrôle et inspection des impôts ROME P Gestion et traitement de l'information

PLUS-VALUE 133 13

DROIT FISCAL 133 54 TG

Bénéfice réalisé par un particulier ou une NE entreprise lors de la cession d'un bien.

313 Finances, banques, assurances, immobilier NSF ROME K1503 Contrôle et inspection des impôts P Gestion et traitement de l'information

RÉGIME IMPOSITION 133 92

bénéfice réel normal; bénéfice réel simplifié;

forfait fiscal

FISCALITÉ SOCIÉTÉ 133 82 TG

• DÉFICIT FISCAL 133 81 TS

• RÉSULTAT FISCAL 133 93

Employé pour les formations aux régimes NA

d'imposition des sociétés : régime du forfait, régime du bénéfice réel simplifié, régime du bénéfice réel

normal.

NSF 128 Droit, sciences politiques

K1503 Contrôle et inspection des impôts GFE P Gestion et traitement de l'information

RÉSULTAT FISCAL 133 93

bénéfice fiscal; bénéfice industriel commercial; FP

NF

RÉGIME IMPOSITION 133 92 TG

Résultat des sociétés tel qu'il apparaît dans la NF

liasse fiscale.

NSF 128 Droit, sciences politiques

ROME K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public GFE P Gestion et traitement de l'information

TAXE APPRENTISSAGE 133 98

CONTRIBUTION UNIQUE FORMATION TG

PROFESSIONNELLE ALTERNANCE 133 61

Taxe assise sur la masse salariale destinée au financement des centres de formation d'apprentis

et autres écoles.

128 Droit, sciences politiques NSF

ROME K1503 Contrôle et inspection des impôts

P Gestion et traitement de l'information GFF



TAXE EFFORT CONSTRUCTION 133 96

TG	TAXE SUR SALAIRE 133 86
NE	Taxe assise sur la masse salariale, destinée au
	financement de la construction.
NSF	128 Droit, sciences politiques
ROME	K1503 Contrôle et inspection des impôts
GFE	P Gestion et traitement de l'information

TAXE FONCIÈRE 133 10

TG TA NE	FISCALITÉ IMMOBILIÈRE 133 21 DROIT IMMOBILIER 132 86 Impôt annuel auquel sont soumis les propriétaires de biens fonciers.
NSF	128 Droit, sciences politiques
ROME	K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public
GFE	P Gestion et traitement de l'information

TAXE PARAFISCALE 133 12

EP	parafiscalité
TG	DROIT FISCAL 133 54
NE	Prélèvement obligatoire et définitif sur les
	ressources des contribuables servant à couvrir des
	dépenses particulières.
NSF	128 Droit, sciences politiques
ROME	K1503 Contrôle et inspection des impôts
GFE	P Gestion et traitement de l'information

TAYE SHE SALAIRE 133 84

TAXE SUR SALAIRE 133 86		
TG	DROIT FISCAL 133 54	
TS	 TAXE EFFORT CONSTRUCTION 133 96 	
TA	TRAITEMENT PAIE 326 88	
NE	Impôt direct dû par les personnes physiques ou	
	morales qui versent un salaire à leurs employés.	
NSF	128 Droit, sciences politiques	
ROME	K1501 Application des règles financières publiques	
	K1503 Contrôle et inspection des impôts	
GFE	P Gestion et traitement de l'information	

TVA 133 89

TA

NSF

ROME GFE

EP	taxe sur valeur ajoutée
TG	DROIT FISCAL 133 54
TS	 TVA INTRACOMMUNAUTAIRE 133 78
NE	Taxe payée par les entreprises industrielles ou commerciales en fonction de la valeur qu'elles confèrent à un bien ou un service à chaque stade de sa production.
NSF	128 Droit, sciences politiques
ROME	K1501 Application des règles financières publiques
	K1503 Contrôle et inspection des impôts
GFE	P Gestion et traitement de l'information
TVA I	NTRACOMMUNAUTAIRE 133 78
EP	taxe sur valeur ajoutée européenne ; TVA
	européenne
TG	TVA 133 89

DROIT COMMUNAUTAIRE AFFAIRES 132 99

pays de l'Union européenne. 128 Droit, sciences politiques

K1503 Contrôle et inspection des impôts

P Gestion et traitement de l'information

Taxe payée par les entreprises à l'intérieur des

